

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

***14000314***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 18 DEC. 2013

Mellot Marie-Guy
Mellot Marie-Guy

Greffier-assuré

N° d'entreprise : 0460.889.758

Dénomination

(en entier) : **CABINET VETERINAIRE DOCTEUR D'HONDT**

Forme juridique : SOCIETE CIVILE A FORME DE SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 7750 MONT-DE-L'ENCLUS (AMOUGIES), VERTBREUCQ, 25

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - ARTICLE 537 CIR

Il résulte d'un acte reçu le 17 décembre 2013, par Maître Pierre-Olivier LOIX, Notaire associé de résidence à Tournai, en cours d'enregistrement, que l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée, dénommée «CABINET VETERINAIRE DOCTEUR D'HONDT», ayant son siège social à 7750 Mont-de-l'Enclus (Amougies), Vertbreucq, 25, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0460.889.758 a pris les résolutions suivantes :

1°) Augmentation du capital social à concurrence de SOIXANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (67.500,00 €) pour le porter de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (18.600,00 €) à QUATRE VINGT SIX MILLE CENT EUROS (86.100,00 €) par apport en espèces; sans création de parts sociales nouvelles, dans le cadre des dispositions de la loi programme du vingt-huit juin deux mil treize et de l'article 537CIR.

2°) Souscription et libération intégrale par l'associé unique – Remise de l'attestation bancaire

3°) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital, lequel est effectivement porté à QUATRE VINGT SIX MILLE CENT EUROS (86.100,00 €).

4°) Modification des statuts en vue de les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

5°) Pouvoirs conférés au gérant pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

PIERRE-OLIVIER LOIX
NOTAIRE ASSOCIE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2014 - Annexes du Moniteur belge